

Le 11 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 11 juillet 2016 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-165-07-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 JUILLET 2016

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6k) Parc industriel : milieux humides
- 6l) Appui à la formation d'un cercle des Chevaliers de Colomb à Saint-Marc-des-Carières

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-166-07-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 13 juin 2016 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27
JUN 2016**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-167-07-16

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 27 JUN 2016**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 27 juin 2016 tel que rédigé.

QUE la présidente d'assemblée et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Concernant le gaz métré avec le député Michel Matte;
- Avec la MRC de Portneuf;
- Pour le Comité de sélection de projet pour le pacte rural.

SM-168-07-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juin 2016 au montant de 286 020,32 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	70 518,49 \$
comptes à payer :	92 762,88 \$
15-06 :	42 845,02 \$
15-06 :	6 911,45 \$
21-06 :	5 023,52 \$
28-06 :	4 213,63 \$
28-06 :	3 292,46 \$

06-07 : 17 868,68 \$
06-07 : 42 584,19 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 30 JUIN 2016**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 juin 2016 et est disposé à répondre aux questions.

SM-169-07-16

**PAIEMENT DU DÉFICIT DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION POUR LES ANNÉES 2014 ET 2015**

CONSIDÉRANT la demande du paiement du déficit de l'Office municipal d'habitation pour les années 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de payer le déficit de l'Office municipal d'habitation pour les années 2014 et 2015 dont voici le détail :

Office municipal d'habitation	2014	6 092,\$
	2015	4 671,\$

QUE ces montants soient pris dans le poste budgétaire #02-52000-970.

SM-170-07-16

**PAIEMENT DU DÉFICIT DU PAVILLON ANDRÉ DARVEAU
POUR LES ANNÉES 2014 ET 2015**

CONSIDÉRANT la demande du paiement du déficit du Pavillon André Darveau pour les années 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de payer le déficit du Pavillon André Darveau pour les années 2014 et 2015 dont voici le détail :

Pavillon André Darveau	2014	3 382,\$
	2015	3 017,\$

QUE ces montants soient pris dans le poste budgétaire #02-52000-970.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 292-08-2016 MODIFIANT
CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX ET TARIFS AUX ACTIVITÉS
SPORTIVES ET CULTURELLES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 292-08-2016 modifiant certains tarifs municipaux et tarifs aux activités sportives et culturelles.

RÈGLEMENT 292-08-2016

Règlement sur les tarifs municipaux et tarifs des activités sportives et culturelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire retrouver dans un règlement les différentes tarifications autres que les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire financer en tout ou en partie les différentes procédures administratives concernant les procédures réglementaires d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire financer en tout ou en partie les différentes activités sportives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettent ce mode de financement;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE
CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Tarification des coûts de location au Centre récréatif
Chantal Petitclerc.**

Les coûts de location sont basés selon les périodes de jours et de semaines, taxes incluses.

Lundi au vendredi : de 23h00 à 13h00	75,\$/heure
Lundi au vendredi : de 13h00 à 18h00	115,\$/heure
Lundi au vendredi : de 18h00 à 23h00	150,\$/heure
Samedi au dimanche : de 23h00 à 8h00	115,\$/heure
Samedi au dimanche : de 8h00 à 23h00	150,\$/heure
Club de hockey senior	25,\$/heure
Club de hockey mineur	25,\$/heure
Club de patinage artistique	25,\$/heure
Patinage libre	2,\$/entrée

ARTICLE 3 : Tarification des coûts de location à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières et des inscriptions aux cours.

Gymnase	
Location	45,\$ de l'heure taxes incluses

Piscine		
Location	100,\$ de l'heure taxes incluses (incluant un sauveteur)	
<u>Inscription – cours enfants</u>		
8 semaines	30 minutes	50,\$
	60 minutes	60,\$
<u>Inscription - cours adultes (12 semaines)</u>		
Aquaforme	85,\$/ 1 fois semaine	125,\$/ 2 fois semaine
Bain libre dirigé	85,\$/ 1 fois semaine	125,\$/ 2 fois semaine
Aquajogging	85,\$/ 1 fois semaine	
<u>Forfait bain libre et badminton libre</u>		
Adulte : 5,\$	Étudiant : 3,\$	
Carte de membre :	Familial (20 fois)	60,\$
	Adulte (10 fois)	38,\$
	Étudiant (10 fois)	23,\$

ARTICLE 4 : Tarification des coûts de location et d'inscription au terrain de balle.

Baseball	
	Résident et Non-résident
Rally cap	50,\$
Atome	125,\$
Moustique	125,\$
Pee-wee	125,\$
Bantam	125,\$
<u>N.B.</u>	
➤ Si un résident inscrit un deuxième enfant, la tarification est de 75% de celui du premier enfant.	
➤ Si un résident inscrit un troisième enfant, la tarification est de 50% de celui du premier enfant.	
➤ La tarification pour un deuxième ou troisième enfant ne s'applique seulement qu'au résident.	
<u>Location du terrain de balle :</u>	
Ligues adultes :	50,\$/ soir
À l'heure :	\$/heure
Tournoi :	Déterminer à la pièce

ARTICLE 5 : Tarification des coûts pour le camp de jour.

Horaire du camp : lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (heure du dîner incluse)

Service de garde : lundi au vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30

Coût	Temps plein (5 jours)	Temps partiel (3 jours)
Une semaine	60,\$	35,\$
Deux semaines	90,\$	53,\$
Trois semaines	110,\$	65,\$
Quatre semaines	130,\$	77,\$
Cinq semaines	150,\$	89,\$
Six semaines	170,\$	102,\$
Sept semaines	180,\$	107,\$
Service de garde	90,\$ (matin et soir) 3,\$ (par service)	50,\$ (matin et soir) 3,\$ (par service)

N.B.

- Si un résident inscrit un deuxième enfant, la tarification est de 75% de celui du premier enfant.
- Si un résident inscrit un troisième enfant, la tarification est de 50% de celui du premier enfant.
- La tarification pour un deuxième ou troisième enfant ne s'applique seulement qu'au résident.
- Le pourcentage de la tarification ne s'applique pas au service de garde.

ARTICLE 6 : Tarification : location journalière au centre communautaire.

	Cours divers par un professeur autonome	Organismes à but non lucratif; Cours divers par la municipalité; Rencontres	<u>Municipalité</u> Organismes à but lucratif; Groupes; Associations; Individus (activités financement)	<u>Extérieur</u> Organismes à but lucratif; Groupes; Associations; Individus (activités financement)
Salle des Carrières	Location : 25\$ Conciergerie : 15\$	Location : 0\$ Conciergerie : 15\$	Location : 25 \$ Conciergerie : $\frac{75}{100}$ \$	Location : 50 \$ Conciergerie : $\frac{75}{125}$ \$
Salle du Calcaire	Location : 15\$ Conciergerie : 15\$	Location : 0\$ Conciergerie : 15\$	Location : 15 \$ Conciergerie : $\frac{25}{40}$ \$	Location : 25 \$ Conciergerie : $\frac{25}{50}$ \$

	<p>N.B. : dans le cas où il y aurait 2 familles qui désireraient partager la salle, un séparateur serait en place et les frais seraient les suivants <u>par famille</u>: Location : 25\$ Conciergerie : 50\$ Total : 75\$</p> <p>N.B. : le jeudi soir, dans la période de mi-septembre à la fin mai, la salle communautaire sera réservée au Club de l'âge d'or en <u>priorité</u> sur les autres organismes.</p> <p>N.B. : lorsque l'activité se déroule sur deux jours consécutifs : le tarif demeure le même que pour une journée.</p> <p>N.B. : lorsqu'une activité de fin de saison pour organismes municipaux sans but lucratif qui nécessite placement et nettoyage de la salle : (ex. : repas, expo, parade mode) : conciergerie seulement : 50\$ pour souper 75\$ pour souper + soirée</p>
--	--

ARTICLE 7 : Sécurité publique : coût pour une demande de rapport d'incendie.

Des frais de 50,\$ seront chargés à tout demandeur autorisé du rapport d'incendie rédigé par les responsables du service de protection contre les incendies de Saint-Marc-des-Carières.

ARTICLE 8 : Tarif pour médaille de chiens

Le tarif pour la possession d'une médaille pour chien est de 25,\$ à la vie du chien.

ARTICLE 9 : Taxes.

Tous les coûts sont applicables selon les normes de la Loi sur la taxe des produits et services (T.P.S.) et selon la Loi sur la taxe de ventes provinciale (T.V.Q.) sauf pour l'article 9.

ARTICLE 10: Abrogation

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs sur la tarification municipale concernant les procédures réglementaires d'urbanisme et des activités sportives et culturelles.

ARTICLE 11 : Entrée en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SM-172-07-16

MAIRE SUPPLÉANT POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil nomme monsieur Marc Boivin comme maire suppléant pour les années 2016 et 2017.

SM-173-07-16

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS : PAVAGE AVENUE DU CALCAIRE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le pavage de l'avenue du Terroir dont voici le détail, taxes en sus :

Construction & Pavage Portneuf inc.	25 018,40 \$
Nasco inc	-----
Pavco	-----
Pont-Rouge asphalte et embellissement	-----

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Construction & Pavage Portneuf inc. pour le pavage de l'avenue du Calcaire au montant de 25 018,40 \$, taxes en sus, étant conforme à la demande.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-0423-711 et payé lors de la réception de la facture.

SM-174-07-16

DÉROGATION MINEURE : MATRICULE F1472-56-6539

CONSIDÉRANT que la Ville désire promouvoir le secteur économique de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 11 juillet 2016, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve avec certaines exigences la dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement avec une marge de recul avant localisée sur la rue Julien de 4.8 mètres au lieu de 8.0 mètres dans la zone Mb-10, soit une dérogation de 3.20 mètres pour le bâtiment sis au 1790 boulevard Bona-Dussault portant le matricule F1472-56-6539.

Les exigences sont les suivantes :

- Aucune allée d'accès sur la rue Julien;
- Le bâtiment devra être exempt de fenêtres et/ou de portes vers la rue Julien;
- S'engager à remiser ses pneus usagés à l'intérieur conformément au règlement RMU-07-2014

**APPUI AU MORATOIRE DEMANDÉ SUR LA
RÉORGANISATION DES LABORATOIRES DE NOS
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PAR L'ALLIANCE DU
PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX**

- CONSIDÉRANT** que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment informé la ville de Saint-Marc-des-Carières et ses villes constituantes, des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;
- CONSIDÉRANT** que les économies substantielles avancées par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ont pas été démontrées, malgré plusieurs demandes répétées des acteurs concernés;
- CONSIDÉRANT** que le déploiement actuel se fait sans tenir compte des enjeux propres à la région de Portneuf;
- CONSIDÉRANT** la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;
- CONSIDÉRANT** que le transport d'échantillons sur de longues distances occasionne des pertes de spécimens et des retards dans les résultats des analyses, ce qui oblige plusieurs patients à reprendre leurs examens (prise de sang, biopsie, etc.);
- CONSIDÉRANT** que ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail, impact financier, conciliation travail-famille et l'exode des travailleuses et travailleurs vers les grands centres urbains;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de Portneuf seront importantes;
- CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Marc-des-Carières est grandement préoccupée quant à l'avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entendent protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de Portneuf et particulièrement celle de Saint-Marc-des-Carières ayant un CLSC couvrant tout le secteur Ouest de la MRC de Portneuf.

SM-176-07-16

**CHIENS ERRANTS : ANNULATION DE L'ENTENTE AVEC
MADAME MARTINE FOURNIER**

CONSIDÉRANT la Loi sur la protection sanitaire sur les animaux;

CONSIDÉRANT l'obligation de détenir un permis délivré par le Ministre selon l'article 55.9.4.1;

CONSIDÉRANT que madame Martine Fournier ne possède pas de permis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville annule l'entente signée par les deux parties le 11 novembre 2015.

QUE la Ville remercie madame Fournier de son travail pour les années en fonction.

SM-177-07-16

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION SM-131-05-16
CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN CADASTRE #4 761 017
AU PARC INDUSTRIEL À RECYCLAGE AUTOMAXI INC.**

CONSIDÉRANT la nouvelle entente entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil annule la résolution SM-131-05-16 concernant la vente du terrain cadastre #4 761 017 au parc industriel à Recyclage Automaxi inc.

**ESTIMÉ BUDGÉTAIRE DE NIVEAU 3 - GAZ NATUREL –
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

- ATTENDU QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières souhaite l'accès au gaz naturel;
- ATTENDU QUE** la communauté d'affaires, la Chambre de commerce de l'ouest de Portneuf et les élus de Saint-Marc-des-Carières se mobilisent depuis 2006 autour d'un projet porteur qui est l'arrivée du gaz naturel;
- ATTENDU QUE** le projet d'extension du réseau gazier deviendrait un levier important pour le développement économique de l'ouest de Portneuf et pour la ville de Saint-Marc-des-Carières;
- ATTENDU QUE** Saint-Marc-des-Carières a besoin de cet outil de développement économique pour maintenir et attirer les investissements en région;
- ATTENDU QUE** le gaz naturel permet des économies de près de 40% du coût d'énergie pour les commerces, les institutions publiques et les industries;
- ATTENDU QUE** le gaz naturel produit 32% moins d'émissions que le mazout lourd et que son extension à Saint-Marc-des-Carières aurait un effet positif sur le bilan environnemental de toute la région de Portneuf;
- ATTENDU QUE** certaines entreprises sont moins compétitives et qu'elles ralentissent leurs investissements dans leur usine de Saint-Marc-des-Carières, compte tenu de l'absence du gaz naturel;
- ATTENDU QU'** une étude économique a confirmé les retombées importantes qu'apporterait l'arrivée du gaz naturel dans la région;
- ATTENDU QUE** la réalisation, dès cet automne, de l'étude phase 3 permettrait de débiter les travaux plus rapidement en 2017;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à payer l'estimé budgétaire de niveau 3 pour environ 96 000,\$ à Gaz Métro si le projet ne se concrétise pas.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières puise à même ses surplus accumulés si besoin il y a.

SM-179-07-16

FACTURE : JEUX D'EAU : MÉCANARC

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #20217 au montant de 23 366\$, taxes en sus, de la balance pour la fabrication des jeux d'eau à Mécanarc.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-08040-721.

SM-180-07-16

PARC INDUSTRIEL : MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT certains questionnements de l'analyste du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme qu'à ce jour, aucune activité n'a eu lieu sur l'ensemble du site à l'étude dans le cadre de la présente demande de certificat d'autorisation, et ce, au moins depuis la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase 1 par BPR en octobre 2012 (N/Réf. : 15549 (110CAU)).

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à préserver le ruisseau des Carières et ses bandes riveraines selon les politiques, lois et règlements en vigueur, à faire produire pour chaque terrain un certificat de localisation sur lequel apparaîtront le cours d'eau et ses bandes riveraines à protéger et à informer les futurs propriétaires de chacun des lots qu'ils devront également conserver intact le cours d'eau et ses bandes riveraines sur une profondeur de 10 m à partir de la rive, conformément au plan de localisation du terrain.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage, au moment de la vente des terrains qui seront desservis dans le cadre du présent projet et qui sont riverains au ruisseau des Carières, à inclure une clause concernant la présence du cours d'eau et de ses bandes riveraines, tout en réaffirmant les obligations qui en découlent. Minimale, une telle clause visera les éléments suivants :

- a. Informer l'acquéreur de la présence du cours d'eau et de sa bande riveraine sur ou à proximité de son terrain;
- b. Aviser l'acquéreur que la réglementation municipale comporte des dispositions légales visant à protéger la rive, le littoral et la plaine inondable des cours d'eau qu'il devra impérativement respecter;
- c. Une annexe comportant le certificat de localisation du terrain sur lequel apparaîtront le cours d'eau et ses bandes riveraines à protéger, de même que les extraits des règlements municipaux afférents.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage, lors de l'émission du permis de construction, à faire respecter le critère de rejet des eaux pluviales à 50 L/s-ha pour les terrains qui seront desservis par le prolongement de l'avenue Perreault, soit les lots en préparation suivant : 5 785 936, 5 785 937, 5 785 939, 5 785 940 et 5 785 941.

SM-181-07-16

APPUI À LA FORMATION D'UN CERCLE DES CHEVALIERS DE COLOMB À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

CONSIDÉRANT la demande du député du district de Portneuf, monsieur Sylvain Caron, de constituer un cercle des Chevaliers de Colomb à Saint-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières appuie la demande du député du district de Portneuf, monsieur Sylvain Caron, de constituer un cercle des Chevaliers de Colomb à Saint-Marc-des-Carières.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-182-07-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h20.

Je, (mairie ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Guy Denis, maire